

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 5 septembre 2023 à 20h00

Election du (ou de la) Secrétaire de séance.

Madame CHATEL Agnès est élue secrétaire de séance.

Madame le maire demande la validation du procès-verbal du 4 juillet 2023.

Les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 4 juillet 2023.

ORDRE DU JOUR

1) Compte rendu de commission

Aménagement & travaux	<ul style="list-style-type: none">- Chantier jeunes MJC : les jeunes ont été plus efficaces que prévu. Leurs travaux ont consisté en la peinture des bardages bleus de l'école, le bureau de la directrice et le préau. Ils ont également pu élargir leurs travaux aux façades de l'escalier extérieur reliant la mairie à l'école. Les jeunes étaient très satisfaits de leur travail. Christophe CARRE a été en appui du chantier, et un échafaudage leur a été prêté par l'entreprise GROS-TP. C'est également la première fois, d'après l'animatrice, que les parents étés autant impliqués, notamment en venant nombreux lors de l'inauguration.
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none">- La 6^{ème} classe a été installée dans l'ancienne « petite périscol », elle accueille Julie GRINDEL, professeure des écoles rejoignant l'équipe enseignante.- La PERISCOL a déménagé dans le local du haut : Les pompiers sont passés en juillet pour valider que le bâtiment était bien aux normes. Les maternelles occuperont l'algéco.- Alarme incendie : l'entreprise Baud Electricité de Peillonex est passée vendredi 1^{er} septembre afin de montrer à chaque représentant utilisant les locaux (école, mairie, périscolaire, cantine, agent communal) la procédure de réarmement de l'alarme incendie.-
Environnement, Bois	x

Urbanisme	<p>Avancement du projet de points de tri sur la commune en collaboration avec la CC4R :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du point de tri Chez Pierruz, attente de proposition de plans pour l'emplacement. Il s'agira de containers semi enterré. - Les containers cassés au Reray (poney club) ont été réparés. Il est convenu d'augmenter la capacité en rajoutant d'avantage de containers. - Le point de collecte qui sera installé à la fruitière sera sous forme de containers en colonne aérienne (=containers posés classiques).
Budget & Finances	x
Enfance, école, jeunesse et sport	<ul style="list-style-type: none"> - 7 inscriptions scolaires ont été effectuées durant l'été. - Actuellement le service du midi compte à la cantine environ 105 enfants, encadrés par 7 personnes.
Participatif	
Vie associative	x
RH	<ul style="list-style-type: none"> - Catherine DAMAS a été recrutée au poste de ménage des locaux école/mairie, elle effectue également le service de la cantine le midi. - Mme JANIN qui devait intégrer l'équipe début octobre n'est finalement plus intéressée pour les heures du midi au service et ménage de la cantine et animation sur la pause méridienne. Les candidatures sont donc à nouveau ouvertes. - Cécile DUPANLOUP au secrétariat de la mairie, et Christophe CARRE employé communal sont arrivés au terme de leurs CDD respectif de 3 mois. Il a été effectué un renouvellement de 3 mois en CDD pour chacun d'entre eux.
Communication	x
CCAS	Repas des aînés prévu le 24 septembre sur le thème de la coupe du monde de rugby. Invitations envoyées, en attente de retour.
Projet global	x
Adressage	<p>Une réunion doit-être planifiée afin d'organiser la mise en place de l'adressage.</p> <p>On compte 90 mats à poser où seront scellés les panneaux de nom de rue ; et 700 numéros. Chaque numéro dispose d'une plaque de numéro en plastique à destination des façades de boîtes aux lettres, et d'une plaque métallique à destination de la façade de la maison.</p>

	Ces plaques de numéros seront récupérées en mairie par les usagers accompagnées d'une consigne écrite concernant leurs poses. Il conviendra de créer des registres avec listes d'émargement.
Contentieux école	x
CMJ	<ul style="list-style-type: none"> - Certains membres du CMJ seront présents au repas des aînés ; - Volonté d'organiser un évènement « pirates » en lien avec l'office de tourisme Môle et Brasses et l'association loi 1901 « La marque Noire » [description de l'association : reconstitution d'une vie de camp historique/fantastique ainsi que la création et la représentation de spectacle artistique et d'escrime de spectacle sur la thématique pirate accompagné des arts du cirque] - Concertation sur les points de tri : les jeunes sont étonnés que ces lieux soient si sales.

• **2) Délibération : Décision modificatrice de budget concernant l'auberge du Môle**

Suite à la remarque de M. POULET Christian de la Trésorerie des Finances Publiques de Bonneville un oubli dans la comptabilité de la commune de Saint-Jean-de-Tholome doit être rectifié. Il s'agit de l'absence du report de la reprise du résultat en fonctionnement 2022, soit la somme de 32 041,41 euros, sur le budget 2023.

Afin de régulariser le budget de la commune, il est demandé au Conseil l'autorisation de partager ces données essentielles à la Trésorerie Principale de Bonneville et d'autoriser la comptabilité de Saint-Jean-de-Tholome à effectuer le virement de crédit ci-dessous vers l'onglet du budget de l'Auberge du Môle 2023, ce qui consiste simplement en une manipulation informatique d'un emplacement vers un autre :

Section	Imputation comptable	Désignation comptable	Montant proposé
Dépenses (D)	6061	Fournitures non stockables	32 041,41 €
Recettes (R)	002	Excédent antérieur reporté	32 041,41 €
Différence (D-R)			0,00€

➔ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus.

- **3) Délibération : Décision modificative n°1 sur le budget concernant le CCAS**

Suite à la remarque de M. POULET Christian de la Trésorerie des Finances Publiques de Bonneville des erreurs comptables dans la nomenclature comptable de référence de la Commune doivent être rectifiées.

Afin de régulariser le budget de la commune, il est demandé au Conseil l'autorisation de partager ces données essentielles à la Trésorerie Principale de Bonneville et d'autoriser la comptabilité de Saint-Jean-de-Tholome à effectuer le virement de crédit ci-dessous vers l'onglet du budget du CCAS 2023, ce qui consiste simplement en une manipulation informatique d'un emplacement vers un autre :

Section	Imputation comptable	Désignation comptable	Montant proposé
Dépenses (D)	65134	Aides	-5 000,00 €
Recettes (R)	6562	Aides	5 000,00 €
Différence (D-R)			0,00€

→ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus.

- **4) Délibération : Décision modificative n°2 sur le budget concernant le CCAS**

Suite à la remarque de M. POULET Christian de la Trésorerie des Finances Publiques de Bonneville des erreurs comptables dans la nomenclature comptable de référence de la Commune doivent être rectifiées.

Afin de régulariser le budget de la commune, il est demandé au Conseil l'autorisation de partager ces données essentielles à la Trésorerie Principale de Bonneville et d'autoriser la comptabilité de Saint-Jean-de-Tholome à effectuer le virement de crédit ci-dessous vers l'onglet du budget du CCAS 2023, ce qui consiste simplement en une manipulation informatique d'un emplacement vers un autre :

Section	Imputation comptable	Désignation comptable	Montant proposé
Dépenses (D)	756	Libéralités reçues	5 00,00 €
Recettes (R)	7761	Excédent antérieur reporté	-5 00,00 €
Différence (D-R)			0,00€

→ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus.

- **5) Délibération : Titularisation de l'adjoint technique Yann TEUSHER**

Monsieur Yann TEUSHER est arrivé comme employé sur la commune le 8 juillet 2022 au poste d'adjoint technique 1ere classe. Son contrat en CDD prenant fin le 8 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal ont délibéré en faveur de la stagiairisation de l'agent le 4 octobre 2022 (délibération N°202261).

L'agent arrivant au terme de sa stagiairisation, les membres du Conseil Municipal ont délibéré en faveur de sa titularisation lors du Conseil du 5 septembre 2023.

La délibération concernant la titularisation de M. TEUSHER Yann portera le numéro N°202342.

La titularisation de Monsieur Yann TEUSHER sera effective une fois son stage de stagiairisation effectué et l'arrêté de titularisation créé.

→ Le Conseil municipal a délibéré et approuvé à l'unanimité des 15 Elus la titularisation de M. TEUSHER Yann.

- **6) Délibération : Taxe Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**

Suite au mail de M. PEYTIER Ludovic, inspecteur principal des Finances Publiques et conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP74 nous informant du décret élargissant le nombre de communes éligibles à la taxe sur les logements vacants (TLV), publié le 25 août 2023. Nous avons été informés que conformément aux dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts, les conseils municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la TLV pouvaient majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

L'instauration de la majoration étant subordonnée à une délibération prise avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable aux impositions dues à compter de l'année suivante, il est demandé au Conseil municipal, en ce mardi 5 septembre, de statuer sur la décision à prendre.

Les membres du Conseil sont informés que cette décision sera à délibérer chaque année.

L'intérêt de cette loi est d'inciter les propriétaires de logements actuellement vacants à les placer sur le marché de la location afin de désengorger la pression immobilière subit dans notre région. Bien entendus, cette loi permet des exonérations de taxes notamment pour des logements qui seraient vacants dues au départ en maison de retraite de leur propriétaire etc.

Les membres du Conseil Municipal sont partagés dans la prise de décision de cette délibération, jugeant que l'information étant arrivée tardivement, il n'y a pas assez d'éléments permettant l'analyse de cette question.

→ Les membres du Conseil délibèrent et votent en faveur de l'instauration de la TLV à hauteur de 10% de majoration sur la taxe d'habitation existante, pour les logements vacants concernés.

Résultat :

8 élus POUR : Pelagia CASASSUS, Nadia CHATEL-LOUROZ, Sandrine DELORENZI, Alexine GAY, François GEVAUX, Arnaud LAYAT, Claude MARIOTTI, Gabriel MOSSUZ.

7 élus CONTRE : Sabrina ANCEL, Agnès CHATEL, Sandrine COLLAVET, Alain DOUCET, David MOREL, Philippe MAURICE-DEMOURIoux, Marc SINTES.

- **7) Délibération : remboursement de frais de mission de Pelagia CASASSUS**

Madame Pelagia CASASSUS ayant eu des frais lors d'achats pour la commission participative, il est demandé au Conseil de statuer sur le remboursement ou non des frais engagés par Mme CASASSUS. Les frais étant d'un montant total de 162,96€ et se découpant comme suit :

- Fournitures administratives : 55,66€
- Alimentation : 107,30€

→ Le Conseil municipal délibère et approuve à la majorité des 15 Elus les remboursements de Mme CASASSUS.

- **8) Délibération : Remboursement des frais de mission de Sandrine DELORENZI**

Madame Sandrine DELORENZI ayant eu des frais lors d'achat de fournitures alimentaires pour l'inauguration du chantier jeunes, partenariat de la commune de St Jean de Tholome avec la MJC des Clarines à Viuz en Sallaz le 25/08/23, il est demandé au Conseil de statuer sur le remboursement ou non des frais engagés par Mme DELORENZI. Les frais étant d'un montant total de 70€.

→ Le Conseil municipal délibère et approuve à la majorité des 15 Elus le remboursement de Mme DELORENZI.

- **9) Résultats de la consultation citoyenne**

Suite à la réunion du comité de la consultation citoyenne, celui-ci souhaitait faire un récapitulatif au Conseil Municipal avant la réunion publique d'information afin de pouvoir s'accorder sur les informations qui y seront donnés.

Cette réunion publique s'effectuera en deux temps :

- Un premier temps de présentation des résultats de manière succincte,
- Un second temps dédié à l'analyse des tendances centrales qui ressortent de ces résultats.

La date de cette réunion se voulait être fin septembre.

Sachant que la réunion de rentrée organisée par l'école de St-Jean aura lieu le 29 septembre, et le repas des aînés organisé par la mairie le 24 septembre, il est convenu de décaler la réunion de présentation des résultats de la consultation citoyenne en octobre.

Mme CASASSUS propose de faire cette réunion un vendredi soir plutôt qu'en week-end pour toucher d'avantage les habitants de notre commune, le week-end étant moins pertinent à cause des différents évènements pouvant être organisés sur les communes des alentours.

Le prochain Conseil Municipal ayant lieu le 3 octobre, il est proposé au comité de la consultation citoyenne de se joindre aux élus le mardi 19 septembre à 19h30 afin d'échanger, et de préparer la réunion d'information au village que le comité dirigera le vendredi 6 octobre.

- **10) Discussion : Non renouvellement de la DSP de l'Auberge du Môle**

Suite à un courrier reçu en mairie le 12 juillet 2023, les gérants actuels du restaurant l'Auberge du Môle, situé Chez Bérout, sur la commune, annonce leur volonté de ne pas renouveler le contrat en Délégation de Services Publics qui les lient à la commune de St-Jean-de-Tholome, sans en préciser les raisons dans le contenu de leur courrier.

M. SINTES Marc rappelle le contexte de l'époque de la création de cette DSP : N'ayant pas de café ouvert en journée sur la commune, il y avait la volonté d'avoir ce lieu de partage et d'échange. Le modèle de DSP pris alors à l'époque permettait d'encadrer les horaires d'ouverture du restaurant mais également les prix afin que ceux-ci restent accessibles aux habitants. De plus, la commune avait investi de l'argent dans la rénovation de ces bâtiments (restaurant, logement et local de stockage) et souhaitait garder un droit de regard sur leur utilisation.

Afin de savoir quelle sens donner à ce nouveau départ (nouvelle DSP, plus ou moins contraignante que celle actuelle, ...) il est convenu qu'une équipe composée des élus suivants : Sabrina ANCEL, Nadia CHATEL-LOUROZ, Arnaud LAYAT, Claude MARIOTTI et Marc SINTES ; sera en réflexion sur le sujet.

Après une première prise de contact avec les gérants actuels afin de connaître leur retour sur ce format de DSP, le groupe de réflexion pourra présenter un compte-rendu aux autres élus.

- **11) Divers**

1. **PAYSALP**

Le président du musée PAYSALP de Viuz-en-Sallaz, Monsieur Denis THEVENOD, avait couramment émis la volonté de récupérer des vêtements religieux anciens ainsi que des décorations religieuses anciennes, n'étant plus utilisées et stockées dans le bâtiment de la Cure.

Le Père Damien PEUDONNIER, référent de notre paroisse, n'étant pas intéressé pour une utilisation dans le diocèse, il est convenu qu'avec l'accord des Elus, ces objets puissent être donnés au musée PAYSALP.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal n'y voyant pas d'inconvénient, M. THEVENOD sera informé qu'il peut venir récupérer les objets concernés dans la Cure au profit du musée PAYSALP.

2. PROXIM'ITI

Lors de précédentes réunions avec les responsables des transports Proxim'ITI, Madame le Maire leur avait demandé l'ajout d'occurrences sur la ligne desservant St Jean de Tholome. La demande avait alors été refusait.

Lors d'une réunion au courant de l'automne 2022, Proxim'ITI avait annoncé la suppression de plusieurs arrêts de bus sur les communes de Saint-Jean-de-Tholome, Marcellaz, et Fillinges. Pour Saint-Jean-de-Tholome nous sommes concernés par la suppression de l'arrêt au chef-lieu initialement desservi par la ligne K reliant Bonneville_gare au Pont de Fillinges.

Il avait été convenu avec les responsables Proxim'ITI qu'un service de transport à la demande prendrait le relais en compensation de la suppression de notre desserte locale. Suite a des devis réalisés par Proxim'ITI auprès de prestataire de transport à la demande, étant beaucoup plus élevés que ce imaginé par Proxim'ITI, ce dernier n'a pas mis ce service de transports à la demande en place.

Proxim'ITI n'ayant pas assuré leur part du marché en se désistant du projet de mise en place d'un service de transport à la demande, Madame Sabrina ANCEL a fait remonter cette déconvenue au Bureau des Maires le 4 septembre 2023. Nous savons également que d'autres communes concernées de la même manière veulent s'inscrire dans la même démarche de contestation.

Pour rappel, Proxim'ITI est financé en parti par la CC4R, communauté de communes dont St-Jean-de-Tholome fait partie.

De plus, nous regrettons que Proxim'ITI n'ait pas communiquer auprès de ses usagers sur la suppression des arrêts concernés.

3. PROJET DE CLASSE A CIEL OUVERT

Madame VERVUST Mathilde, enseignante en classe de CM depuis 5 ans à l'école de St-Jean-de-Tholome, souhaite monter un projet de classe à ciel ouvert, en pleine nature, sur une parcelle communale boisée en contrebas de l'école.

En effet, sensible à l'environnement, au développement durable et à la formation de nos futurs citoyens de demain, elle met en place depuis son arrivée à l'école, de nombreux projets avec ses élèves autour de ces thèmes : pique-nique zéro déchet, revalorisation des déchets de

classe en œuvres artistiques, actions de soutien en partenariat avec les associations OXALIS et Pré aux livres, participation aux commémorations, projet PEDIBUS, balades et déplacements sur les sentiers de St Jean...

A ce jour, dans de nombreux pays, ainsi que dans des écoles environnantes, l'enseignement en plein air se révèle être une pratique pédagogique grandissante. Suite au confinement, l'Éducation Nationale trouve pertinent d'investir les espaces extérieurs à la classe pour enseigner. De plus en plus de recherches sont menées à ce sujet, et elles s'accordent pour dire que la nature favorise les apprentissages. En effet, l'école pratiquée régulièrement dans la nature a des effets positifs sur : le développement physique, psychique et social des enfants ; l'efficacité des apprentissages ; l'acquisition des compétences de l'Éducation à l'Environnement (EE) et l'Éducation au Développement Durable (EDD) ; l'acquisition de valeurs essentielles à la vie collective et à l'épanouissement personnel.

Depuis 5 ans, la classe de Mme VERVUST occupe, en fonction des compétences travaillées : la cour de récréation, l'espace autour du monument aux morts, les sentiers environnants de l'école. Ils ont également effectué à pied, avec les CM2, le retour du collège en juin dernier, par les sentiers du Môle. Tous ces espaces sont autant de terrains d'expérimentation et d'investigation pour les élèves. Ils permettent de mobiliser d'autres manières de construire des séances pédagogiques pour les enseignants et invitent les élèves à adopter de nouvelles postures d'apprentissage dans un milieu connecté à la réalité et au vivant. Ce projet a pour but d'être amélioré au fil du temps, des années. Mme VERVUST est convaincue des bénéfices pour tous les acteurs concernés : élèves, familles, école, mairie. C'est pourquoi, elle souhaiterait aller plus loin dans sa pédagogie, en permettant à ses élèves d'apprendre avec la nature, grâce au projet « Classe à Ciel Ouvert » dès cette année, à raison d'une 1/2 journée par semaine, toute l'année scolaire, sur une parcelle municipale boisée.

M. MARIOTTI a pu faire la visite des parcelles communales récemment acquises à côté de l'école avec Mme VERVUST. Quelques aménagements légers seraient à mettre en place pour la concrétisation du projet.

4. HOMMAGE A LILLY GAY

Monsieur CRUZ Jacques, Co Président du comité local A.N.A.C.R. St-Jeoire, a contacté la mairie le 31 août afin d'exposer la volonté de l'A.N.A.C.R (Association Nationale des Anciens combattants et Ami(e)s de la résistance) d'organiser une manifestation le 16 septembre sur la commune en hommage à Madame Adèle Françoise Gay (1919-1996) dite Lilly épouse CHATEL-LOUROZ, habitante de St-Jean-de-Tholome, ancienne Résistante homologuée (A.S de Bonneville) et Déportée en janvier 1944 à Ravensbrück où elle a été libérée en mai 1945.

Cette manifestation est prévue au cimetière à 16 heures avec une prise de parole et un dépôt de gerbe. Il est convenu que Madame le Maire fasse une prise de parole. Les membres du CMJ seront également présents pour cette commémoration.

Un verre de l'amitié sera également pris dans la salle du Conseil Municipal, en fin de journée.

Parallèlement, des panneaux d'expositions évoquant la déportation, et des livrets informatifs seront installés dans le sas de la mairie.

M.MOSSUZ Gabriel a également permis à M.CRUZ Jacques de pouvoir rencontrer Mme KIGHELMAN Mélanie, Directrice de l'école de St-Jean-de-Tholome, afin de lui présenter ce projet de commémoration.



Prochaines dates :

Dates municipales :

- Dimanche 24 septembre : repas des aînés

Prochain Conseil Municipal le mardi 3 octobre à 20h00